

RENTRÉE SEPTEMBRE 2014

Étudiants des formations sanitaires et sociales...

Besoin d'une bourse pendant vos études ?

1

**Faites une simulation
sur le montant qui
peut vous être alloué**

2

**Inscrivez-vous
du mercredi 27 août au jeudi 16 octobre 2014**

Sur le site

<https://fss.iledefrance.fr>

Demande de bourse : comment faire ?

Pour qui ?

Etudiants inscrits dans une des formations suivantes financées par la Région Île-de-France

Formations sociales : aide-médoco-psychologique, assistant de service social, auxiliaire de vie sociale, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale.

Formations sanitaires : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, ergothérapeute, infirmier, manipulateur en électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, puéricultrice, pédicure-podologue, psychomotricien, sage-femme, technicien en analyses biomédicales.

Important : vérifiez auprès du secrétariat de votre établissement si votre formation vous donne droit à l'ouverture d'une bourse.

Estimez le montant de votre bourse grâce au simulateur (**attention** : la simulation est indicative et ne vaut pas attribution. Le règlement régional des bourses peut être consulté sur le site Internet sous réserve des modifications règlementaires.)

Comment ?

Les demandes de bourses se font uniquement sur le site Internet **<https://fss.iledefrance.fr>**

- ➔ Remplir le dossier d'inscription sur le site Internet
- ➔ Fournir les pièces justificatives à votre école.

À noter : tout dossier doit être impérativement enregistré sur le site avant le 16 octobre 2014.

Renseignements et informations complémentaires :

Des conseillers sont à votre écoute au **01 53 85 73 84** (coût d'un appel local), ou par mail fss@iledefrance.fr

<https://fss.iledefrance.fr>